

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 5 Février 2007**

L'an deux mil sept, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET ; Mme N. TERRIOT, Ch. BAUJARD, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, C. JEAUGEY, S. BEN AIM, JM GARCIA, , MM. A. BŒUF, C. MARCEAU, S. GARNIER, A. AUFFRET,

Excusé(e)s : MM Mme H. GAUDÉ (procuration à J. GRELET), M. GASNIER (procuration à N. TERRIOT), M. BIGEARD (procuration à JM COLLET) C. CORMILLOT (procuration à B. LEON) Mr P. TISSERAND (procuration à M. MAILLOT) A. DEMANGEON (procuration à M. ROUSSELET) C. BRUNEL (procuration à A. AUFFRET) M. ASDRUBAL (procuration à C. MARCEAU).

Absent : M. F. THIBAUT

Mme Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 25 janvier 2007

2°) Destination des coupes de bois 2007 :

Sur proposition de Michel MAILLOT, Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de la destination des coupes réglées n° 40a, 41a, 44b de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2007 et nomme les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes.

3°) Acquisition de terrain pour conduite d'eau potable :

Sur proposition de Jacques GRELET, 1^{er} adjoint chargé des travaux, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir une bande de terrain de 2 ml environ de large le long de la parcelle ZL 1 appartenant à Madame Catherine TALPAIN née DAMIDOT et le long de la parcelle ZL 2, propriété de Madame FALGAIRETTE Nadine née ASDRUBAL, parcelle ZL 2 pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable au prix de 0.75 € le m², autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à caractère administratif, technique et financier relatives à cette opération.

4°) Acquisition de terrain pour réserves foncières :

Sur proposition d'Annie GIGON conseillère déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles AM 22 de 2430 m² - AM 48 de 639 m² - AM 268 de 115 m² et AM 269 de 4 m² soit 3 188 m², situées en zone 1 NA du Plan d'Occupation des Sols, au prix de 10.50 € le m². autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à caractère administratif, technique et financier relatives à cette opération.

5°) Budget primitif 2007 :

Monsieur Michel MAILLOT demande à Bruno LÉON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, de présenter le budget primitif général 2007 qui a été élaboré dans le respect des engagements pris par la municipalité et conformément aux orientations du débat budgétaire 2007 qui s'est déroulé le 22 janvier dernier. Précise que les budgets « eau – assainissement et lotissements » seront présentés au conseil municipal de mars prochain avec les comptes administratifs 2006.

Monsieur Bruno LÉON, présente le budget primitif 2007 qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 3 478 850 €.

Les dépenses réelles c'est-à-dire sans l'autofinancement s'élèvent à 2 833 850 € en 2007, soit une diminution de 61 951 € (- 2%) par rapport à 2006.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » : 869 930.20 € - progression de 2.5 % par rapport au BP 2006. Réactualisation des crédits carburant, gaz, fuel, achat des repas au restaurant scolaire, entretien des terrains, pour tenir compte de la réfection d'un terrain de foot.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et assimilé » : 1 500 716 € - diminution de 20 294 € par rapport au BP 2006 qui se justifie par le départ en retraite d'agents remplacés par des agents qui sont en début de grille indiciaire.

Le Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 358 703.80 € - diminue de 39 659 €, ceci suite à l'intégration dans les dépenses générales de la COVATI, des frais d'entretien du réveil.

Il s'agit également des subventions versées aux associations. A ce propos Bruno LÉON tient à remercier pour leur bonne gestion toutes les associations Issoises, qui tiennent compte que les subventions sont des deniers publics. Ceci permet une augmentation des subventions annuelles de 2 % environ.

On trouve également dans ce chapitre la subvention du CCAS qui a été prévue pour 92 550 € soit une augmentation de 5 000 €. Bruno LÉON rappelle qu'il y a de plus en plus de personnes qui ont besoin de l'aide du CCAS.

Bruno LÉON rappelle que les indemnités des élus ne représentent que 0.2 % du budget de la collectivité.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » : 40 350 € même prévision qu'en 2006, Il s'agit du reversement des taxes d'électricité au SICECO.

Le chapitre 66 « Charges financières » : 61 950 € diminue encore cette année de 23 050 €, il s'agit de l'effet de la dette.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 2 200 € - il s'agit des prix attribués par la Ville exemple : maisons fleuries.

OPERATIONS D'ORDRE :

Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » 511 000 € - augmentation de 89 000 € par rapport à 2006. Bruno LEON précise que cet effort permet à la ville d'augmenter sa part d'autofinancement destiné aux investissements.

Le chapitre 68 « Dotation aux amortissements » est de 134 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur Bruno LÉON indique que n'étant pas en possession des documents fiscaux définitifs et des notifications de dotations de l'Etat, les recettes de fonctionnement ont été estimées à partir des notifications fiscales 2006. Les bases ont été majorées de 1.50 %, conformément aux dispositions de la loi de finances, et les taux n'ont pas été modifiés.

Le réajustement de la fiscalité se fera au moment du vote des taux et à la prochaine décision modificative qui devra avoir lieu au mois de mars lors du vote du compte administratif 2006.

Les recettes de fonctionnement réelles augmentent de 28 919 € par rapport à 2006 :

Les principales variations de produits proviennent des atténuations de charges (remboursement de frais de personnel), du produit des services et notamment ceux du restaurant municipal

- Impôts et taxes : prévision 2 028 809 € contre 1 982 100 € en 2006

- Le produit fiscal : 1 946 709 € augmente de 51 709 € sans augmentation des taux, et avec une réévaluation des bases de 1.5 %

- Dotations et participations : prévision 1 146 009 € contre 1 150 227 € en 2006, ceci étant une estimation conforme à la loi de finances.
- Autres produits de gestion courante : 30 473 € contre 34 525 € en 2006.
- Produits exceptionnels : prévu 5000 € remboursement sinistres par assurances – même crédit qu'en 2006.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 815 795 €.

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 1) le remboursement de la dette en capital pour un montant de 342 160 € diminution de 12 390 €
même remarque que pour les intérêts.
- 2) Les dépenses d'équipement 1 473 635 €
Pour 2007, il est prévu :

En sports : 142 800 € pour la réfection d'un court de tennis et la couverture du COSEC.

En administration générale : crédit de 9 500 € pour matériel, logiciel et panneaux d'affichage.

En enseignement : renouvellement du ballon d'eau chaude et de la canalisation d'eau potable au restaurant scolaire. Acquisition de matériel pour les groupes scolaires, et des jeux de cour pour maternelle « Matisse ».

En culture et culturel : crédit de 359 700 € pour la rénovation de l'Eglise 2^{ème} tranche et 4 575 € pour équipement salle d'exposition et bibliothèque.

Aménagement et services urbains environnement : 910 750 €

Eclairage public : 85 000 €

Travaux de voirie – programme 2007 : la place Général Leclerc – estimation 420 000 €

Divers travaux : rue A. France, passerelle COSEC et rue du colombier : 201 000 €

Travaux de réseaux eaux pluviales : 25 000 €

Espaces verts : plantations, arrosages automatiques : 19 500 €

Equipements pour services « ateliers » 6 000 €

Travaux pour vigilance « crue » et travaux déversoir : 30 750 €

Poubelles bancs, protection de trottoirs, panneaux de signalisation : 16 000 €

Panneaux de signalisation « sécurité école » : 5000 €

Acquisitions foncières : 100 000 €

Rénovation de façades : 2500 €

Borne pour camping car : 4 200 €

Les recettes d'investissement :

- Virement de la section de fonctionnement : 511 000 €
- Emprunts : 520 000 €
- - F.C.T.V.A. : 180 000 €
- - T.L.E. : 80 000 €
- - Amortissements : 134 000 €
- - Subventions demandées : 390 795 € dont
- - Sports : 34 265 € (Département et Associations)
- - Voirie : 105 000 € D.G.E.
- - Vente d'un terrain en Z.I. : 119 000 € (lotissements)
- - Eglise : 132 530 € (DGE et département)

Monsieur MARCEAU apporte la position des élus de l'opposition quant au budget primitif 2007. Sans revenir sur le D.O.B. et sur le refus de participation des élus de l'opposition, Monsieur MARCEAU estime qu'il ne semble pas que la municipalité ait respecté les procédures légales.

Comme il l'a été dit, il n'est pas de la volonté des élus de l'opposition d'entretenir de la procédure, mais d'agir dans l'intérêt de la commune. Ils ne veulent pas faire obstacle au vote du budget.

Suite à cela, Monsieur MARCEAU précise que Bruno LÉON a fait un large tour du budget. Il regrette que les compétences diminuent au profit de la COVATI. Il est favorable à l'intercommunalité mais regrette que les décisions les plus fondamentales soient prises au niveau de l'intercommunalité, et de plus ne veut pas revenir sur le fait qu'aucun siège n'ait été donné à l'opposition à la COVATI. Sur le budget lui-même présenté en équilibre, il constate qu'effectivement les dépenses de fonctionnement ont été contenues et que les investissements sont pour la plupart justifiés. Il tient à faire une réserve concernant la Place général Leclerc, pour deux raisons. Les commerçants ont été gênés pendant les travaux de réseaux, d'eau et d'assainissement, et au niveau de l'investissement de la Place Général Leclerc, se demande s'il ne serait pas plus judicieux de consacrer une enveloppe destinée à des missions pour la promotion du commerce et l'industrie.

Les départs de LINPAC et d'ODILIS ne seront pas sans avoir un impact sur la taxe professionnelle dès 2008.

Monsieur MARCEAU remarque qu'un gros effort a été fait au niveau de la diminution l'endettement par rapport à 2001, où la ville était un peu endettée.

Il constate que malgré les nouvelles habitations, la population d'Is-sur-Tille a diminué et se demande si cela n'est pas le fait du départ des jeunes qui n'ont pas d'emploi ou qui ne trouvent pas à se loger à des conditions satisfaisantes.

Il y a eu un effort de fait au niveau des logements sociaux ; la ville respecte le quota de logement social puisqu'elle en a 20 % par rapport à tous les logements Issois.

Monsieur MARCEAU, confirme qu'il partage le sentiment de Bruno LÉON quant à la nécessité d'avoir sur notre territoire des logements sociaux et des logements locatifs au-delà du seuil des 20 %.

Monsieur MARCEAU pense au nom de l'opposition que malgré les insuffisances soulevées et sa remarque au niveau de l'investissement, le budget va dans le bon sens, il est acceptable et que l'opposition souhaite le voter.

Monsieur MAILLOT, Maire prend acte de la décision du groupe d'opposition de voter le budget et l'en remercie, et répond aux remarques de Monsieur MARCEAU.

Concernant l'intercommunalité, la répartition des sièges a été faite dans un contexte particulier et qu'il ne reviendra pas dessus, chacun faisant suivant les circonstances.

Pour les dépenses d'investissement et notamment ceux de l'aménagement de la Place Général Leclerc, Monsieur MAILLOT indique que les travaux de la rue Dominique Ancemot ont été différés, les travaux de réseaux ont été contenus dans un délai relativement court, mais la fin des travaux fut plus laborieuse. Les commerçants sont conscients que si le centre de la ville est bien aménagé, le commerce sera plus attractif.

Concernant l'économie :

Le site LINPAC va être racheté très prochainement par la SEMAAD qui proposera un aménagement pour les villes de Marcilly et Is-sur-Tille. Monsieur MAILLOT signale que depuis plusieurs mois déjà, il est en contact avec des entreprises qui souhaitent s'installer sur la ville. Il est difficile de faire de la promotion officielle de la zone tant que nous ne sommes pas propriétaire du site. Concernant ODILIS, le site a été racheté par un groupe qui souhaite installer un magasin de bricolage.

Toujours à propos de l'économie, Monsieur MAILLOT indique que la ville a acheté 12 ha à la SNCF en zone industrielle dont une partie a été vendue à System Groupe, mais que la municipalité est à même de recevoir les éventuelles demandes d'installation.

L'agrandissement de la zone artisanale rue de la Rochotte est plus difficile, ceci étant dû à la difficulté d'acquérir les terrains.

Concernant le transfert de compétences au profit de la COVATI et devant la complexité avec les financements du « Pays Seine et Tille ». Monsieur MAILLOT indique qu'il en est conscient et que le maximum d'informations est donné dans les revues municipales et intercommunales.

Au niveau du recensement, Monsieur MAILLOT indique que ce chiffre l'a interpellé également, étant donné que les effectifs dans les écoles ont augmenté, de même que les électeurs, mais on ne peut rien faire si ce n'est de demander un nouveau recensement, mais qui serait à la charge de la collectivité..

Monsieur MARCEAU remarque que la ville d'Is-sur-Tille a lancé un appel à candidature pour une mission de programmiste pour la réalisation d'une salle de spectacles. Or dans le cadre du Pays Seine et Tille, la salle de Salives a été construite. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'accord ?

Monsieur MAILLOT indique qu'en 1997, une étude a été faite pour aménager en salle de spectacles les Chais Bratigny, mais à l'époque, nous avions d'autres priorités en particulier la réfection des écoles. Le projet porte sur une structure qui servira au niveau du Pays.

Il s'agit d'un projet modeste, avec une salle de cinéma confortable, et une scène qui pourra accueillir un petit groupe de théâtre ou un orchestre. Le tout avec un maximum de l'ordre de 200 spectateurs.

Cette proposition, complémentaire de la salle de Salives qui s'est spécialisée dans les spectacles vivants, avait été retenue dans le cadre du contrat de Pays, mais l'étude de ce projet n'était pas assez avancée pour l'inscrire dans le contrat qui se terminait fin 2006. Il sera proposé dans le prochain contrat.

Bruno LÉON rappelle qu'à propos du recensement l'attention de l'INSEE a été attirée à plusieurs reprises. Concernant la baisse de population, il lui paraît difficile de dire s'il s'agit d'une population jeune qui soit partie ou l'inverse, compte-tenu de l'augmentation des effectifs en maternelle et en primaire. Souhaite qu'ultérieurement une étude soit faite pour juger de l'opportunité de faire un recensement complémentaire, la DGF étant basée entre autre sur la population.

6°) Réfection d'un court de tennis : demande de subvention :

Sur proposition de Bruno LÉON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le projet de rénovation du court de tennis pour un montant de 30 000 € et sollicite l'aide du conseil général à raison de 25 % de la dépense H.T.

A ce propos Bruno LÉON tient à remercier le club de tennis pour le remarquable partenariat financier et donc citoyen, dans le cadre des réfections des courts de tennis.

7°) Compte-Epargne temps :

A l'unanimité, sur proposition de Bruno LÉON Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal décide d'approuver les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps proposé aux agents municipaux conformément à la délibération et à l'avis favorable du comité technique paritaire.

8°) Astreintes :

Sur proposition de Bruno LÉON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les modalités de mise en place des astreintes hivernales temps telles que proposées dans la délibération.

9°) D.G.E. 2007 – Eglise 2^{ème} tranche :

Sur proposition de Bruno LÉON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2007 au taux de 30 % pour la 2^{ème} tranche de travaux à réaliser à l'église.

Fait le 6 février 2007
Le Maire
Michel MAILLOT